

Image not found or type unknown



DEGATS DES EAUX non resolu

Par **SAT**, le **03/03/2009** à **15:10**

J'ai subi un degats des eaux dans mon appartement ou je suis locataire le 17.12.2008,pas de chauffage pendant plusieurs mois,aucune prise en charge de mon agence immobilière,le syndic de copropriété a debuté les travaux fin janvier, or aujourd'hui 03.03.2009 le chauffage ne fonctionne pas correctement,malgrès mes nombreux coup de telephone, personne ne prend les choses en mains.

En sachant que des travaux restent a faire: salle de bains, salon, chambre a refaire.

Puis-je demander, et obtenir une réduction de loyer,ou un dédommagement pour tout les désagrèments subi?

Merci d'avance pour votre réponse.